

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE  
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N° 2020-057 /MMC/SG/DGCM  
portant transfert du permis de recherche n°2835  
dénommé «BAMBASSO» à la société SALMA  
INTERNATIONAL SARL (IFU : 00033666X).

Visa cf n° 078

LE MINISTRE DES MINES ET DES CARRIERES

15 AVR 2020

- VU la Constitution ;
- VU la loi 036-2015/CNT, du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso ;
- VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 19 février 2019, portant attributions des membres du Gouvernement;
- VU le décret n° 2016 - 027/PRES/PM /SGG - CM du 23 février 2016, portant organisation type des départements ministériels ;
- VU le décret n° 2017-0221/ PRES/ PM/MMC du 24 avril 2017, portant organisation du Ministère des Mines et des Carrières ;
- VU le décret n° 2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017, portant gestion des titres miniers et autorisations ;
- VU le décret n° 2017-023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017, portant fixation des taxes et redevances minières ;
- VU l'arrêté n°2017-000135/MMC/SG/DGCM du 07 septembre 2017 portant organisation attributions, et fonctionnement de la Direction Générale du Cadastre Minier ;
- VU l'arrêté n°2018-220/MMC/SG du 03 octobre 2018, portant détermination de la nature, du volume minimum des travaux et du montant des dépenses minimales annuelles au kilomètre carré en phase de recherche minière ;
- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires des autorisations ;
- VU l'arrêté n°2017-000024/MMC/SG du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;
- VU l'arrêté n°2019-013/MMC/SG/DGCM du 05 mars 2019, portant octroi du permis de recherche «BAMBASSO» à Monsieur SAWADOGO Rasmané ;
- VU la demande n°2835 de monsieur SAWADOGO Rasmané enregistrée le 14 novembre 2019.
- VU la lettre n°2020-49/MMC/SG/DGCM du 31 janvier 2020 portant invite à payer des droits fixes de transfert d'un montant de dix millions (10 000 000) francs CFA ;
- VU la quittance n°871632 du 06 février 2020 de paiement effectif des droits fixes de transfert ;

